

BARÈME DES HONORAIRES DE TRANSACTION au 1er Novembre 2021

VENTES HABITATION

PRESTATIONS PROPOSEES	HONORAIRES*	A LA CHARGE DE
Pour la mise en vente d'un box ou parking	10% TTC en sus du prix net Vendeur	Acquéreur **
Pour un bien entre 100 000€ et 350 000€	6% TTC en sus du prix Net Vendeur	Acquéreur **
Pour un bien entre 351 000€ et 1 000 000€	5% TTC en sus du prix net vendeur	Acquéreur **
Pour un bien entre 1 000 001€ et 2 000 000€	4% TTC en sus du prix net vendeur	Acquéreur **
Pour un bien supérieur à 2 000 000€	3,5% TTC en sus du prix net vendeur	Acquéreur **

* En cas de mandat exclusif le % d'honoraires pourra être revu

** La charge Vendeur reste possible si souhaité

LOCATIONS HABITATION

PRESTATIONS PROPOSEES	HONORAIRES	A LA CHARGE DE
honoraires de locations (articles 5 - paragraphe 1 de la loi 89-462 revu par la loi ALUR) en location meublée ou vide		
Honoraires d'entremise et de négociation	1 mois de loyer avec charges TTC	du Propriétaire
Honoraires de visite, de dossier, de rédaction de bail et de réalisation de l'état des lieux	15 € TTC/m2 habitable (12€ TTC+3 € TTC état des lieux)	du Locataire et du Propriétaire